



# Conseil de sécurité

Soixante-dix-huitième année

**9476<sup>e</sup>** séance

Mercredi 15 novembre 2023, à 10 heures  
New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Zhang Jun . . . . .	(Chine)
<i>Membres :</i>	Albanie . . . . .	M. Stastoli
	Brésil . . . . .	M. Moretti
	Émirats arabes unis . . . . .	M. Almahmoud
	Équateur . . . . .	M. Montalvo Sosa
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M. Wood
	Fédération de Russie . . . . .	M <sup>me</sup> Evstigneeva
	France . . . . .	M. de Rivière
	Gabon . . . . .	M <sup>me</sup> Onanga
	Ghana . . . . .	M. Agyeman
	Japon . . . . .	M. Suzuki
	Malte . . . . .	M <sup>me</sup> Frazier
	Mozambique . . . . .	M. Fernandes
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	M. Kariuki
	Suisse . . . . .	M <sup>me</sup> Chanda

## Ordre du jour

La situation en République centrafricaine

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 10 h 5.*

### Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour est adopté.*

### La situation en République centrafricaine

**Le Président** (*parle en chinois*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la République centrafricaine à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2023/863, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par la France.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour :*

Albanie, Brésil, Chine, Équateur, France, Gabon, Ghana, Japon, Malte, Mozambique, Suisse, Émirats arabes unis, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

*Votent contre :*

Néant

*S'abstiennent :*

Fédération de Russie

**Le Président** (*parle en chinois*) : Le résultat du vote est le suivant : 14 voix pour, zéro voix contre et une abstention. Le projet de résolution est adopté en tant que résolution 2709 (2023).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

**M<sup>me</sup> Evstigneeva** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Fédération de Russie s'est abstenue dans le vote sur la résolution 2709 (2023), préparée par la France, sur la prorogation du mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA). Malgré plusieurs modifications positives, notamment l'inclusion, attendue depuis longtemps, de l'appui à l'extension de la présence de l'État parmi les tâches prioritaires de la Mission, le texte conserve des éléments obsolètes qui ne correspondent plus à la situation en République centrafricaine.

Au cours des négociations sur la résolution, nous avons exposé, de manière franche et détaillée, nos préoccupations, tant aux rédacteurs français qu'aux autres collègues du Conseil. Nous constatons avec regret que nos tentatives d'affiner le texte pour parvenir à un compromis susceptible d'être appuyé par la Fédération de Russie se sont heurtées à la réticence des rédacteurs français à abandonner leurs approches politisées.

Cela s'est manifesté très clairement dans le refus catégorique de toute mention de ce qui est factuel dans la forme et évident pour nous tous sur le fond, à savoir le rôle des partenaires bilatéraux de la République centrafricaine dans la stabilisation du pays. Dans le même temps, nos collègues français ont insisté pour que la France continue de figurer dans le texte de la résolution en tant qu'un des partenaires du pays contribuant au renforcement des structures de sécurité nationale. Je me permets de suggérer que cette formulation est obsolète et ne reflète plus la situation réelle. Elle ne correspond pas non plus à la position de la France qui, depuis des années, se prononce systématiquement en faveur du maintien de l'embargo sur les armes contre la République centrafricaine. Nous savons également que la majeure partie de la désinformation et de la désinformation qui ont été diffusées activement par les médias dans le monde, y compris les médias français, vise non pas les activités de la Mission, mais le Gouvernement hôte et ses partenaires bilatéraux.

Nous insistons sur le fait que les résolutions du Conseil de sécurité ne sauraient être utilisées pour s'ingérer dans les affaires intérieures des États. De nombreuses tâches, y compris la nécessité d'effectuer des vols de nuit, doivent être résolues par la Mission en étroite coopération avec le pays hôte.

Pour terminer, nous voudrions souligner que la Russie a toujours soutenu le travail de la MINUSCA et de sa cheffe, M<sup>me</sup> Valentine Rugwabiza. Nous avons l'intention de poursuivre nos échanges constructifs avec la Mission et nos efforts conjoints pour stabiliser définitivement la République centrafricaine dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales.

**M. Wood** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie la France de l'approche équilibrée qu'elle a adoptée pour faciliter le renouvellement de cet important mandat.

Nous avons voté pour la résolution 2709 (2023) parce que la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) mérite que le Conseil lui apporte

son large appui dans le cadre de son action qui contribue à la paix et à la sécurité en République centrafricaine. La prorogation de son mandat renforce les progrès réalisés par la MINUSCA et lui permet de continuer à jouer son rôle de partenaire clef du Gouvernement centrafricain.

Nous avons également voté pour cette résolution parce qu'elle représente une avancée importante dans la reconnaissance du rôle critique que joue la Mission, en soutenant l'extension de l'autorité de l'État. Cette tâche est essentielle à la promotion de la paix et de la stabilité en République centrafricaine. C'est avec plaisir que nous avons soutenu la demande du Gouvernement de faire de cette tâche une priorité dans le cadre du mandat. Nous nous félicitons du fait que cette résolution appelle toutes les parties à créer un environnement dans lequel la MINUSCA peut fonctionner sans obstruction ni interférence, ce qui implique notamment de lutter contre la désinformation, les discours de haine et les menaces à la sécurité des soldats de la paix.

Enfin, je voudrais souligner que la résolution demande à la Mission de publier son rapport sur les droits de l'homme en temps voulu. Je tiens à préciser que par « en temps voulu », les États-Unis entendent que ce rapport sera publié avant les négociations de l'année prochaine sur le mandat et au plus tard le 15 octobre.

Les États-Unis appuient fermement la résolution 2709 (2023) et maintiennent leur engagement envers le peuple centrafricain et la MINUSCA.

**Le Président** (*parle en chinois*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Chine.

Le processus politique et de paix en République centrafricaine a continué de progresser. Le Gouvernement centrafricain a déployé des efforts considérables pour améliorer la gouvernance nationale, faire avancer le processus de paix et maintenir la sécurité et la stabilité dans le pays. La Chine s'en félicite.

Alors que la République centrafricaine se trouve à une étape cruciale de la transition du maintien à la consolidation de la paix, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) reste indispensable pour soutenir la paix, la stabilité et le développement du pays. Nous appuyons la prorogation de son mandat et avons voté pour la résolution 2709 (2023).

Le mois dernier, lors des débats du Conseil (voir S/PV.9454), la Ministre des affaires étrangères de la

République centrafricaine, S. E. M<sup>me</sup> Sylvie Valérie Baipo Temon, a exprimé l'espoir que le mandat de la Mission soit réexaminé en profondeur et mieux adapté aux besoins, compte tenu de la situation sur le terrain.

La résolution qui vient d'être adoptée par le Conseil demande un examen stratégique indépendant de la Mission. Nous espérons que le processus d'examen prendra en compte les préoccupations et les aspirations du Gouvernement et de tous les secteurs de la société, en tenant compte de la situation et des besoins réels du pays, et qu'il aboutira à des recommandations globales, objectives et pragmatiques. Sur cette base, le Conseil devra ensuite ajuster et optimiser le mandat de la MINUSCA, en se concentrant sur les priorités essentielles et en déterminant les effectifs et la taille raisonnables de la Mission. Cela permettra à la Mission de mieux s'acquitter de son mandat, d'améliorer sa performance et de contribuer plus efficacement au maintien de la paix et de la stabilité en République centrafricaine.

Nous signalons qu'un certain nombre de propositions raisonnables avancées par certains membres au cours des consultations n'ont pas été prises en compte. Nous espérons qu'à l'avenir, le rédacteur favorisera des consultations approfondies au sein du Conseil, prendra en compte les préoccupations de toutes les parties dans la mesure du possible et s'efforcera de parvenir à un consensus plus large.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole au représentant de la République centrafricaine.

**M. Nzessioue** (République centrafricaine) : Je salue la présidence chinoise du Conseil de sécurité pour ce mois de novembre. Je saisis également cette occasion pour vous remercier, Monsieur le Président, pour l'organisation de cette séance.

La République centrafricaine se félicite du renouvellement du mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA). Je voudrais témoigner ici, par ma voix, de l'engagement constructif et positif de la France, rédactrice de la résolution 2709 (2023), dont le sens de l'équilibre, associé aux différentes consultations menées, ont permis d'aboutir à ce texte, qui n'est certes pas parfait, mais acceptable par tous.

Nous exprimons notre profonde gratitude à l'ensemble des membres du Conseil pour leur flexibilité,

et plus particulièrement, aux trois membres africains du Conseil de sécurité, à la Fédération de Russie et à la Chine, pour leur soutien et leurs efforts sans cesse renouvelés de compréhension des positions de la République centrafricaine.

Le nouveau mandat adopté ce jour nous donne l'occasion de réaffirmer ici notre pleine et entière disposition à poursuivre et à renforcer la coopération avec la MINUSCA, gage d'efficacité, afin de consolider les différents acquis engrangés ces dernières années, tant sur le plan sécuritaire, de la restauration de l'autorité de l'État, qu'en ce qui concerne la mise en œuvre du processus conjoint de la feuille de route de Luanda et de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine.

Par conséquent, la République centrafricaine se réjouit de voir l'appui à la restauration de l'autorité de l'État érigé en priorité principale et voudrait saisir l'occasion pour témoigner de sa reconnaissance à l'égard de tous les partenaires qui ont permis à la République centrafricaine de réaliser de grands progrès dans ce domaine, grâce au contrôle aujourd'hui d'une grande partie de son territoire. Je veux parler ici de la Fédération de Russie et du Rwanda. Nous n'oublions pas non plus la Commission de consolidation de la paix, les agences du système des Nations Unies – le Programme des Nations Unies pour le développement, l'UNICEF, ONU-Femmes, etc.–, les États-Unis et l'Union européenne, qui agissent tous les jours pour renforcer la mise en œuvre de la politique sectorielle de justice de la République centrafricaine, la mise en œuvre de ses engagements en matière de lutte contre les violences sexuelles en période de conflit et le renforcement des capacités de ses forces de défense et de sécurité sur plusieurs aspects. Ce sont là autant de partenaires et autant d'appuis, qui contribuent chaque jour à faire de la restauration de l'autorité de l'État une réalité de plus en plus concrète pour les Centrafricains, et que la République centrafricaine aurait souhaité voir mentionnés dans le projet de résolution qui vient d'être adopté.

La multiplicité des partenaires en République centrafricaine rend primordiale la nécessité d'une coordination à tous les niveaux avec le Gouvernement. Le République centrafricaine voudrait dire ici sa satisfaction de voir ce paramètre important pris en compte dans le nouveau mandat, tant en matière de coordination sécuritaire que de celle liée à la mise en œuvre de l'accord sur le statut des forces. Dans le premier cas, cela permettra de rendre plus efficaces des actions concrètes et concertées et de développer des synergies et la complémentarité entre les forces de défense et de sécurité et la MINUSCA. Dans le second cas, la coordination autour de la mise en œuvre de l'accord sur le statut des forces revêt un caractère important.

La République centrafricaine voudrait réitérer une fois de plus sa volonté de procéder ensemble, avec le Secrétaire général, à la relecture de l'accord sur le statut des forces, dans le but, non seulement de faciliter sa compréhension, mais également son appropriation par la partie nationale.

Évaluer l'efficacité de la MINUSCA après 10 ans sur le sol centrafricain nous a paru plus que fondamental, aux fins d'assurer la cohérence et la pertinence de sa mission. Nous sommes convaincus qu'une telle évaluation, associée à la revue stratégique indépendante prévue dans le cadre de ce mandat qui vient d'être adopté, permettront d'ajuster ledit mandat aux réalités et à l'évolution de la situation en République centrafricaine, voire d'entamer sereinement une transition, au besoin, vers la sortie de la MINUSCA. La République centrafricaine voudrait réaffirmer son attachement au caractère indépendant que doivent revêtir lesdites évaluation et revue.

Pour finir, nous réaffirmons notre volonté à continuer à travailler avec le Conseil pour trouver des solutions idoines et relever ensemble les nombreux défis restants.

*La séance est levée à 10 h 20.*